

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 962 397 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
20.11.2002 Bulletin 2002/47

(51) Int Cl.7: **B65D 27/00**

(21) Numéro de dépôt: **99401336.5**

(22) Date de dépôt: **03.06.1999**

(54) **Enveloppe détachable et procédé de fabrication d'une telle enveloppe**

Abtrennbarer Briefumschlag und Verfahren zur Herstellung

Detachable envelope and manufacturing process

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

(30) Priorité: **05.06.1998 FR 9807092**

(43) Date de publication de la demande:
08.12.1999 Bulletin 1999/49

(73) Titulaire: **Companie Europeenne De Papeterie
16440 Roullet St Estephe (FR)**

(72) Inventeur: **Epardeau, Christian Jean-Louis
16000 Angouleme (FR)**

(74) Mandataire: **Bérogin, Francis
Cabinet Plasseraud
84, rue d'Amsterdam
75440 Paris Cedex 09 (FR)**

(56) Documents cités:
**WO-A-93/18925 WO-A-96/10521
GB-A- 2 260 531 US-A- 3 369 732
US-A- 4 406 647 US-A- 4 545 521
US-A- 4 886 205**

EP 0 962 397 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention est relative à une enveloppe ou pochette.

[0002] On connaît notamment d'après le GB-A-2 260 531, des enveloppes ou pochettes qui sont essentiellement constituées de trois parties constitutives, à savoir, une face avant et une face de fond mutuellement opposées de manière à former une poche de stockage de documents qui présente une ouverture d'insertion des documents d'une part, et un volet rabattable de fermeture de ladite ouverture venu de matière avec la face avant d'autre part, au moins une patte d'accrochage étant venue de matière avec l'une des trois parties constitutives de l'enveloppe pour solidariser l'enveloppe, avant son utilisation, à un support extérieur.

[0003] Même si de telles enveloppes peuvent être aisément détachées de leurs pattes d'accrochage, la structure de ces enveloppes est assez peu résistante et la réalisation des pattes d'accrochage entraîne une perte de matière importante.

[0004] L'invention a pour but de remédier aux inconvénients mentionnés ci-dessus et ce, par un moyen simple et efficace.

[0005] A cet effet, selon l'invention, une enveloppe du type précité est essentiellement caractérisée en ce que la face avant est venue de matière avec la face de fond et deux pattes latérales, la face de fond étant rabattue sur les deux pattes latérales elles-mêmes repliées vers l'intérieur de la poche, en ce que la patte d'accrochage est venue de matière avec un premier bord latéral de la face de fond en regard de l'une des pattes latérales de la face avant, et en ce que la patte d'accrochage est détachable de sorte qu'après arrachement, l'enveloppe est utilisable sous sa forme intègre.

[0006] Ainsi, l'enveloppe selon la présente invention peut être immobilisée sur tout support, y compris sur d'autres enveloppes, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs pattes d'accrochage, tout en étant réalisée en minimisant les pertes de matière et, après détachement de la patte d'accrochage, en reprenant la forme conventionnelle d'enveloppe, prête à être utilisée.

[0007] L'enveloppe suivant l'invention peut éventuellement comporter en outre une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la patte d'accrochage est désolidarisable de la face de fond selon une ligne d'affaiblissement, ménagée le long de l'un des bords latéraux de la face de fond ;
- une deuxième patte d'accrochage est venue de matière avec un deuxième bord latéral de la face de fond opposé au premier bord latéral ;
- l'enveloppe est insérée dans un emballage, l'ensemble étant perforé au niveau de la patte d'accrochage pour être suspendu à un moyen de suspension. L'enveloppe peut ainsi être suspendue à un présentoir pour en faciliter l'utilisation ou la vente ;
- deux fenêtres translucides sont portées par la face

avant et la face de fond ; et

- une fenêtre translucide s'étend depuis la face avant jusque sur la face de fond.

[0008] La présente invention a également pour objet un ensemble d'enveloppes comprenant un empilement d'enveloppes telles que définies ci-dessus, les pattes d'accrochage des enveloppes successives étant rendues solidaires les unes des autres. Ainsi, les enveloppes peuvent être vendues sous forme de carnets à partir desquels elles sont détachées une à une sans que les enveloppes restantes ne s'éparpillent.

[0009] De préférence, les pattes d'accrochage sont rendues solidaires les unes des autres par collage.

[0010] De manière avantageuse encore, l'ensemble comprend en outre un fond rigide et une couverture souple.

[0011] La présente invention a en outre pour objet un procédé de fabrication d'enveloppes telles que définies ci-dessus, le procédé comprenant les étapes consistant à ;

- découper la forme développée de l'enveloppe dans une feuille de matériau, y compris la patte d'accrochage venue de matière avec un premier bord latéral de la face de fond ; et
- plier et rabattre la face de fond sur les deux pattes latérales, elles-mêmes étant repliées vers l'intérieur de la face avant pour former la poche de stockage munie de ladite patte d'accrochage qui est détachable de sorte qu'après arrachement, l'enveloppe soit utilisable sous sa forme intègre.

[0012] Un exemple de réalisation de l'invention va maintenant être décrit en regard des dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus d'une enveloppe développée selon la présente invention ;
- la figure 2 est une vue en plan de l'enveloppe de la figure 1 après pliage et collage ;
- la figure 3 est une vue de dessous de l'enveloppe de la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue en perspective d'un groupe d'enveloppes selon la présente invention et assemblées les unes aux autres le long de leur patte d'accrochage ;
- la figure 5 est une vue en perspective d'un carnet d'enveloppes selon la présente invention ;
- la figure 6 est une vue en plan à échelle réduite de l'enveloppe de la figure 3 insérée dans un film thermoplastique pour être suspendue à un crochet ; et
- les figures 7 et 8 sont des vues en plan à échelle réduite de variantes de l'enveloppe de la figure 3.

[0013] L'enveloppe 1 selon la présente invention et représentée à la figure 1 est essentiellement constituée de trois parties : une face avant 2, une face de fond 3

et un volet rabattable 4. Ces trois parties constitutives 2, 3 et 4 sont venues de matière ensemble, par exemple dans une feuille de papier, ou dans une feuille cartonnée ou bien encore dans tout autre matériau. Dans la description ci-après, on fait référence à une enveloppe, mais on peut également appliquer l'invention à une pochette qui se différencie de l'enveloppe par l'emplacement de l'ouverture d'insertion de documents ou d'objets.

[0014] Le volet rabattable 4 est situé sur un premier bord longitudinal 12 de la face avant 2 opposé à un deuxième bord longitudinal 13 de cette face à partir duquel s'étend la face de fond 3. Ce volet rabattable est sensiblement de forme trapézoïdale.

[0015] La face avant 2 est en outre venue de matière avec deux pattes latérales 5 et 6. Ces deux pattes latérales sont sensiblement de forme trapézoïdale et s'étendent de part et d'autre de la face avant 2, suivant ses deux bords latéraux 14 et 15.

[0016] L'un des trois bords libres de la face de fond 3 se prolonge par une patte d'accrochage 7.

[0017] De préférence, cette patte d'accrochage 7 est venue de matière avec la face de fond 3, suivant l'un 16 de ses deux bords latéraux 16 et 17, pour être en regard de l'une des pattes latérales 5, 6 de la face avant 2. Le bord latéral 16 est de manière avantageuse constitué par une ligne d'affaiblissement 8, délimitant ainsi la face de fond 3 de la patte d'accrochage 7.

[0018] La face avant 2 et la face de fond 3 sont sensiblement de forme rectangulaire, la surface de la face de fond 3 étant inférieure à celle de la face avant 2.

[0019] Le procédé de fabrication de l'enveloppe 1 consiste à découper, à partir d'une bobine ou d'une feuille de papier, la forme développée de l'enveloppe telle que représentée à la figure 1. Cette découpe est réalisée à l'aide de couteaux rotatifs ou d'emporte-pièces, seule la ligne d'affaiblissement 8 est réalisée à l'aide d'un couteau latéral spécial dans lequel une portion du tranchant a été remplacée par un pointillé. On constate ainsi que la présence de la patte d'accrochage 7 n'entraîne pas de dépense de matière supérieure à une enveloppe classique puisque cette patte est inscrite dans la laize de la bobine ou dans la largeur de la feuille nécessaire à la réalisation de la face avant 2 et des deux pattes latérales 5 et 6.

[0020] La réalisation de l'enveloppe consiste ensuite à replier les deux pattes latérales 5 et 6 ainsi que la face de fond 3 sur la face avant 2, puis à solidariser par collage la face de fond 3 sur les deux pattes latérales 5 et 6. On forme ainsi une poche de stockage 20 de documents présentant une ouverture d'insertion 21 en regard du volet rabattable 4.

[0021] De manière connue en soi, le volet rabattable 4 porte une bande adhésive protégée par une languette arrachable 10. Cette languette 10 est destinée à être retirée lorsque l'on veut fermer l'enveloppe par le volet rabattable 4. En variante, le volet rabattable 4 peut être gommé, autocollant ou bien encore n'avoir subi aucun

traitement.

[0022] L'enveloppe 1 précédemment décrite peut être, grâce à sa patte d'accrochage 7, fixée sur n'importe quel support extérieur par des techniques de fixation classique telles que l'agrafage, le piquage, la reliure, le rivetage, le brochage, la perforation ou bien encore le collage. Dans ce dernier cas, la patte d'accrochage 7 porte une zone encollée 22 sur l'une de ses faces (figure 2).

[0023] L'enveloppe utilisée possède, après avoir retiré la patte d'accrochage, une forme intègre identique à n'importe quelle enveloppe classique, c'est à dire que la face de fond 3 reprend sa forme d'origine, les bords latéraux 16 et 17 étant collés sur les pattes latérales 5 et 6, en retrait par rapport aux bords de la face avant 2, délimitant ainsi une poche de stockage classique.

[0024] En variante, une deuxième patte d'accrochage peut venir de matière avec la face de fond 3, suivant le bord latéral 17 opposé au bord latéral 16 portant la première patte d'accrochage 7.

[0025] Une première utilisation plus particulièrement intéressante consiste à, comme cela est représenté à la figure 4, former des groupes d'enveloppes 11 en réalisant un empilement d'enveloppes 1 qui sont solidarisées les unes aux autres par leurs pattes d'accrochage 7.

[0026] Lorsque l'on veut utiliser une enveloppe faisant partie d'un groupe d'enveloppes ainsi rassemblées, il suffit alors d'exercer une traction sur celle-ci pour désolidariser cette enveloppe de sa patte d'accrochage 7 le long de la ligne d'affaiblissement 8. La patte d'accrochage 7 de l'enveloppe utilisée reste solidaire de la souche constituée avec les autres pattes d'accrochage 7 du restant des enveloppes 1.

[0027] De plus, un marquage de la patte détachable 7 et de l'enveloppe correspondante permet d'obtenir la traçabilité de cette enveloppe lors de son utilisation.

[0028] En variante, on comprend que la patte d'accrochage 7 peut être par exemple située dans le prolongement du volet rabattable 4, à l'opposé de la face avant 2.

[0029] Une deuxième utilisation avantageuse de l'enveloppe décrite en regard des figures 1 à 3 consiste à réaliser, à l'aide de telles enveloppes, des carnets d'enveloppes 30 tels que celui représenté à la figure 5 et comportant un fond rigide 31 relié à une couverture souple 32. Les enveloppes sont alors solidarisées avec le fond 31 et la couverture 32 comme décrit ci-dessus. Après utilisation, les pattes d'accrochage 7 forment un talon qui reste fixé avec le fond et la couverture.

[0030] Une autre utilisation préférée de l'enveloppe suivant l'invention est représentée à la figure 6 et consiste à réaliser un sachet 40 comprenant une enveloppe 1 telle que celle décrite en regard des figures 1 à 3, qui est logée dans un film thermoplastique 41 servant de protection. Le film 41 et l'enveloppe 1 sont perforés en correspondance en un point 42 de la patte d'accrochage 7 afin d'être suspendus à un crochet d'une gondole par exemple. L'enveloppe peut ainsi vendue à l'unité sans

subir d'altération de son état.

[0031] La figure 7 montre encore une autre utilisation de l'enveloppe suivant l'invention. Cette enveloppe possède une ou plusieurs fenêtres translucides 50 qui sont portées par la face avant 2 et/ou la face de fond 3. La patte d'accrochage 7 est perforée en 51. Cette enveloppe peut ainsi être suspendue à un présentoir et le contenu est visible de l'extérieur. En variante, les fenêtres 50 peuvent être réunies pour former une seule fenêtre continue 55 (figure 8) qui s'étend depuis la face avant 2 jusqu'à la face de fond 3, en passant par le bord longitudinal 13. En face avant, la fenêtre 55 se prolonge jusqu'au niveau du volet rabattable 4 par une extrémité 55a.

[0032] Dans d'autres variantes encore, une ou plusieurs enveloppes 1 peuvent être insérées dans une revue en étant par exemple brochées par leur patte d'accrochage au niveau de la reliure de ladite revue. Ceci permet de poster un coupon réponse également logé dans la revue. La patte d'accrochage peut par ailleurs être punaisée ou agrafée sur tout type de support.

Revendications

1. Enveloppe (1) comprenant essentiellement trois parties constitutives, d'une part une face avant (2) et une face de fond (3) mutuellement opposées de manière à former une poche de stockage (20) de documents qui présente une ouverture d'insertion (21) des documents, et d'autre part un volet rabattable (4) de fermeture de ladite ouverture (21) venu de matière avec la face avant (2), au moins une patte d'accrochage (7) étant venue de matière avec l'une des trois parties constitutives de l'enveloppe [la face avant (2), la face de fond (3), le volet rabattable (4)], pour solidariser l'enveloppe (1) avant son utilisation à un support extérieur, **caractérisée**

en ce que la face avant (2) est venue de matière avec la face de fond (3) et deux pattes latérales (5, 6), la face de fond (3) étant rabattue sur les deux pattes latérales (5, 6) elles-mêmes repliées vers l'intérieur de la poche (20),

en ce que la patte d'accrochage (7) est venue de matière avec un premier bord latéral (16, 17) de la face de fond (3) en regard de l'une (5) des pattes latérales (5, 6) de la face avant (2), et

en ce que la patte d'accrochage (7) est détachable de sorte qu'après arrachement, l'enveloppe soit utilisable sous sa forme intègre.

2. Enveloppe selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la patte d'accrochage (7) est désolidarisable de la face de fond (3) selon une ligne d'affaiblissement (8), ménagée le long de l'un (16) des bords latéraux (16, 17) de la face de fond (3).

3. Enveloppe selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce qu'une** deuxième patte d'accrochage est venue de matière avec un deuxième (17) bord latéral (16, 17) de la face de fond (3) opposé au premier bord latéral (16).

4. Enveloppe selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** l'enveloppe (1) est insérée dans un emballage, l'ensemble étant perforé au niveau de la patte d'accrochage (7) pour être suspendu à un moyen de suspension.

5. Enveloppe selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** deux fenêtres translucides (50) sont portées par la face avant (2) et la face de fond (3).

6. Enveloppe selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce qu'une** fenêtre translucide s'étend depuis la face avant (2) jusque sur la face de fond (3).

7. Ensemble d'enveloppes **caractérisé en ce qu'il** comprend un empilement d'enveloppes (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, les pattes d'accrochage (7) des enveloppes successives étant rendues solidaires les unes des autres.

8. Ensemble d'enveloppes selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les pattes d'accrochage (7) sont rendues solidaires les unes des autres par collage.

9. Ensemble d'enveloppes selon la revendication 7 ou 8, **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre un fond rigide (31) et une couverture souple (32).

10. Procédé de fabrication d'une enveloppe selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le procédé comprend les étapes consistant à :

- découper la forme développée de l'enveloppe dans une feuille de matériau, y compris la patte d'accrochage (7) venue de matière avec un premier bord latéral de la face de fond ; et
- plier et rabattre la face de fond (3) sur les deux pattes latérales, elles-mêmes étant repliées vers l'intérieur de la face avant (2) pour former la poche de stockage munie de ladite patte d'accrochage qui est détachable de sorte qu'après arrachement, l'enveloppe soit utilisable sous sa forme intègre.

Patentansprüche

1. Umschlag (1) mit im Wesentlichen drei Bestandtei-

len, einerseits mit einer vorderen Fläche (2) und mit einer hinteren Fläche (3), die einander gegenüberliegen, um eine Aufbewahrungstasche (20) für Dokumente zu bilden, die eine Einführöffnung (21) für Dokumente aufweist, und andererseits mit einem klappbaren Verschluss (4) zum Verschließen dieser Öffnung (21), einstückig mit der vorderen Fläche (2), wobei zumindest eine Verbindungslasche (7) einstückig mit einem der drei Bereiche ist, die den Umschlag bilden [der vorderen Fläche (2), der hinteren Fläche (3), dem klappbaren Verschluss (4)], um den Umschlag (1) vor seiner Verwendung mit einer externen Halterung zu verbinden, **dadurch gekennzeichnet,**

dass die vordere Fläche (2) einstückig mit der hinteren Fläche (3) und mit zwei seitlichen Laschen (5, 6) ausgestaltet ist, wobei die hintere Fläche (3) auf die beiden Seitenlaschen (5, 6) geklappt ist, die ihrerseits in Richtung des Inneren der Tasche (20) geknickt sind,

dass die Verbindungslasche (7) einstückig mit einer ersten Seitenkante (16, 17) der hinteren Fläche (3) ausgestaltet ist, gegenüberliegend einer (5) der seitlichen Laschen (5, 6) der vorderen Fläche (2), und

dass die Verbindungslasche (7) lösbar ist, so dass nach dem Abreißen der Umschlag in seiner vollständigen Form verwendbar ist.

2. Umschlag nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Verbindungslasche (7) von der hinteren Fläche (3) entlang einer geschwächten Linie (8) ablösbar ist, die entlang einer (16) der Seitenkanten (16, 17) der hinteren Fläche (3) ausgebildet ist.

3. Umschlag nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** eine zweite Verbindungslasche einstückig mit einer zweiten (17) Seitenkante (16, 17) der hinteren Fläche (3) gegenüberliegend der ersten Seitenkante (16) ausgestaltet ist.

4. Umschlag nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Umschlag (1) in eine Verpackung eingesetzt ist, wobei die Gesamtheit auf Höhe der Verbindungslasche (7) perforiert ist, so dass sie von einem Aufhängemittel herunterhängen kann.

5. Umschlag nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** zwei durchsichtige Fenster (50) in der vorderen Fläche (2) und der hinteren Fläche (3) vorgesehen sind.

6. Umschlag nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **da-**

durch gekennzeichnet, dass ein durchsichtiges Fenster sich von der vorderen Fläche (2) bis zur hinteren Fläche (3) erstreckt.

7. Satz von Umschlägen, **dadurch gekennzeichnet, dass** er einen Stapel von Umschlägen (1) gemäß einem der Ansprüche 1 bis 2 aufweist, wobei die Verbindungslaschen (7) der aufeinanderfolgenden Umschläge miteinander verbunden sind.

8. Satz von Umschlägen gemäß Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Verbindungslaschen (7) durch Kleben miteinander verbunden sind.

9. Satz von Umschlägen gemäß Anspruch 7 oder 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** er außerdem einen festen Boden (31) und eine weiche Abdeckung (32) aufweist.

10. Verfahren zur Herstellung eines Umschlags gemäß einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Verfahren die folgenden Schritte aufweist:

- Ausschneiden der abgewickelten Form des Umschlags aus einem Blatt aus Material, inklusive der Verbindungslasche (7), die einstückig mit einer ersten Seitenkante der hinteren Fläche ist; und
- Knicken und Klappen der hinteren Fläche (3) auf die beiden Seitenkanten, die ihrerseits in Richtung des Inneren der vorderen Fläche (2) geknickt sind, um die Aufbewahrungstasche auszubilden, die mit der Verbindungslasche versehen ist, die lösbar ist, so dass nach dem Abreißen der Umschlag in seiner vollständigen Form verwendbar ist.

40 Claims

1. Envelope (1) substantially comprising three constitutive parts, on the one hand a front face (2) and a lower face (3) that are mutually opposite so as to form a storage pocket (20) for documents which has an opening (21) for inserting documents, and on the other hand a foldable flap (4) for closing the said opening (21) made in one piece with the front face (2), at least one attaching tab (7) made in one piece with one of the three constitutive parts of the envelope [the front face (2), the lower face (3), the foldable flap (4)], for securing the envelope (1) before its use to an external support, **characterized in that**

the front face (2) is made in one piece with the lower face (3) and two lateral tabs (5, 6), the lower face (3) being folded back onto the two lateral tabs (5, 6) themselves folded back to-

wards the interior of the pocket (20),

the attaching tab (7) is made in one piece with a first lateral edge (16, 17) of the lower face (3) facing one (5) of the lateral tabs (5,6) of the front face (2), and 5

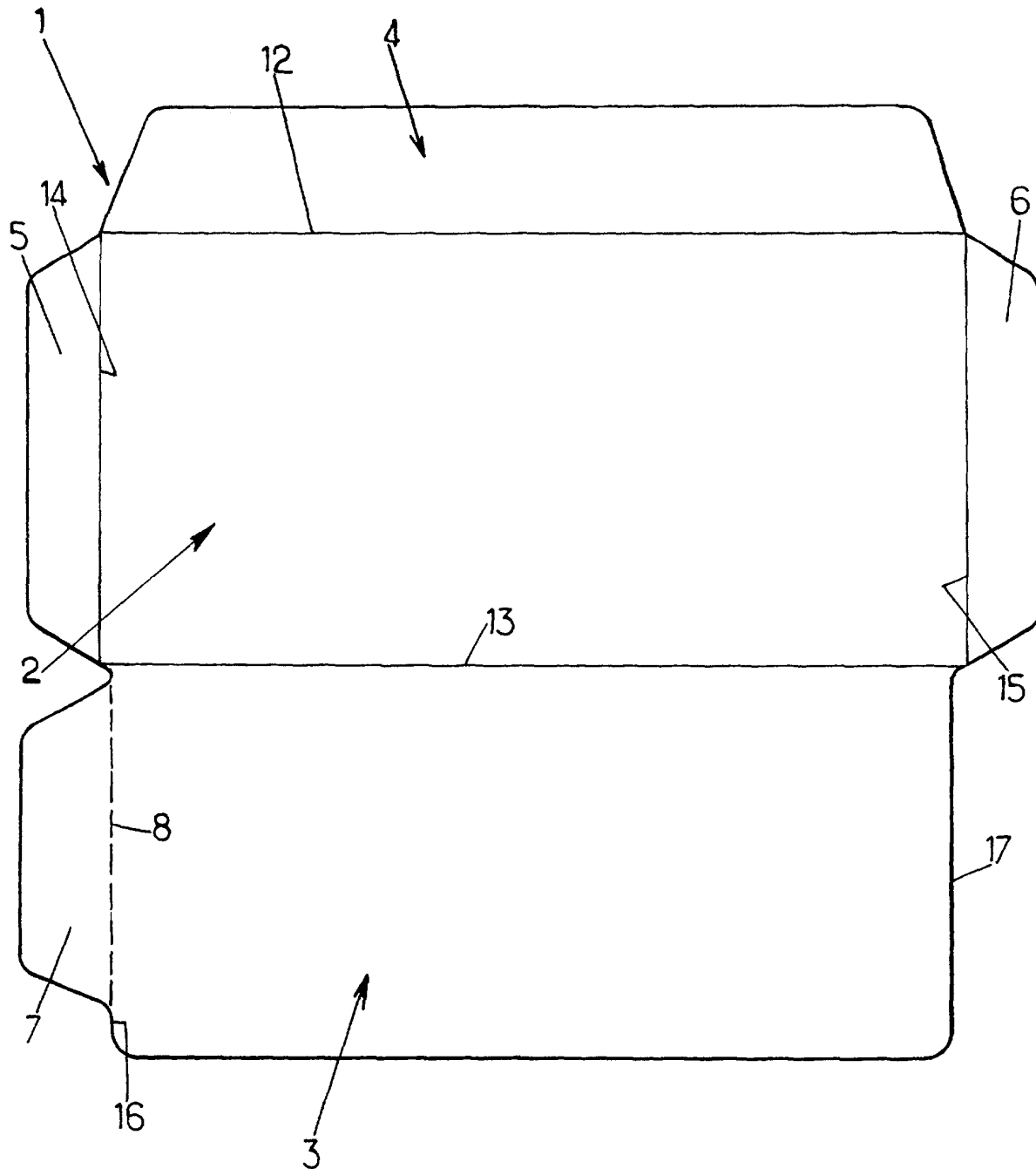
the attaching tab (7) is detachable so that after it has been torn off, the envelope can be used in its independent form. 10

edge of the lower face; and

- folding and folding back the lower face (3) onto the two lateral tabs, themselves being folded back towards the interior of the front face (2) so as to form the storage pocket provided with the said attaching tab which is detachable so that after it has been torn off, the envelope can be used in its independent form.

2. Envelope according to claim 1, **characterized in that** the attaching tab (7) can be made separable from the lower face (3) along a weakened line (8), provided along one (16) of the lateral edges (16, 17) of the lower face (3). 15
3. Envelope according to claim 1 or 2, **characterized in that** a second attaching tab is made in one piece with a second (17) lateral edge (16,17) of the lower face (3) opposite the first lateral edge (16). 20
4. Envelope according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the envelope (1) is inserted in a package, the assembly being perforated in the region of the attaching tab (7) so as to be suspended by a suspension means. 25
5. Envelope according to any one of the preceding claims, **characterized in that** two translucent windows (50) are carried by the front face (2) and the lower face (3). 30
6. Envelope according to any one of claims 1 to 4, **characterized in that** a translucent window extends from the front face (2) as far as the lower face (3). 35
7. Assembly of envelopes **characterized in that** it comprises a stack of envelopes (1) according to any one of claims 1 to 2, the attaching tabs (7) of the successive envelopes being secured to each other. 40
8. Assembly of envelopes according to claim 7, **characterized in that** the attaching tabs (7) are secured to each other by gluing. 45
9. Assembly of envelopes according to claim 7 or 8, **characterized in that** it additionally includes a rigid bottom (31) and a flexible cover (32). 50
10. Method for manufacturing an envelope according to any one of claims 1 to 3, **characterized in that** the method comprises steps consisting of: 55
 - cutting out the developed form of the envelope from a sheet of material including the attaching tab (7) made in one piece with a first lateral

FIG.1.



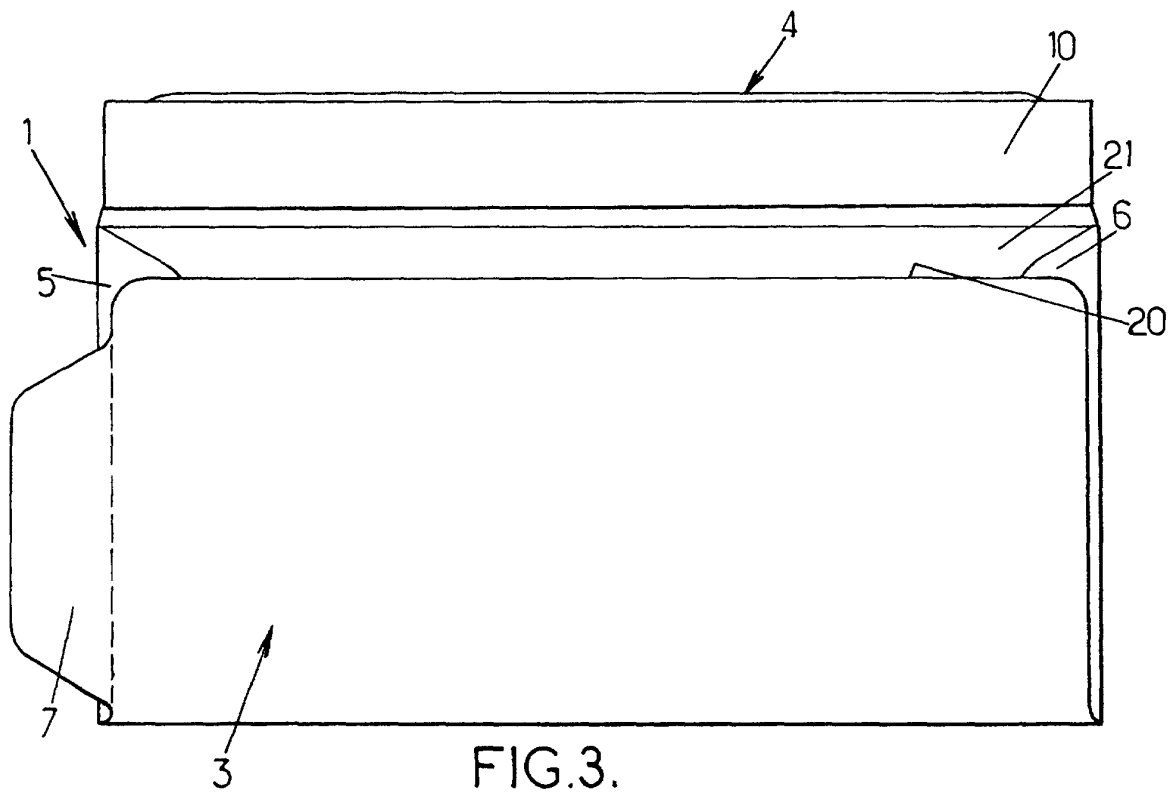
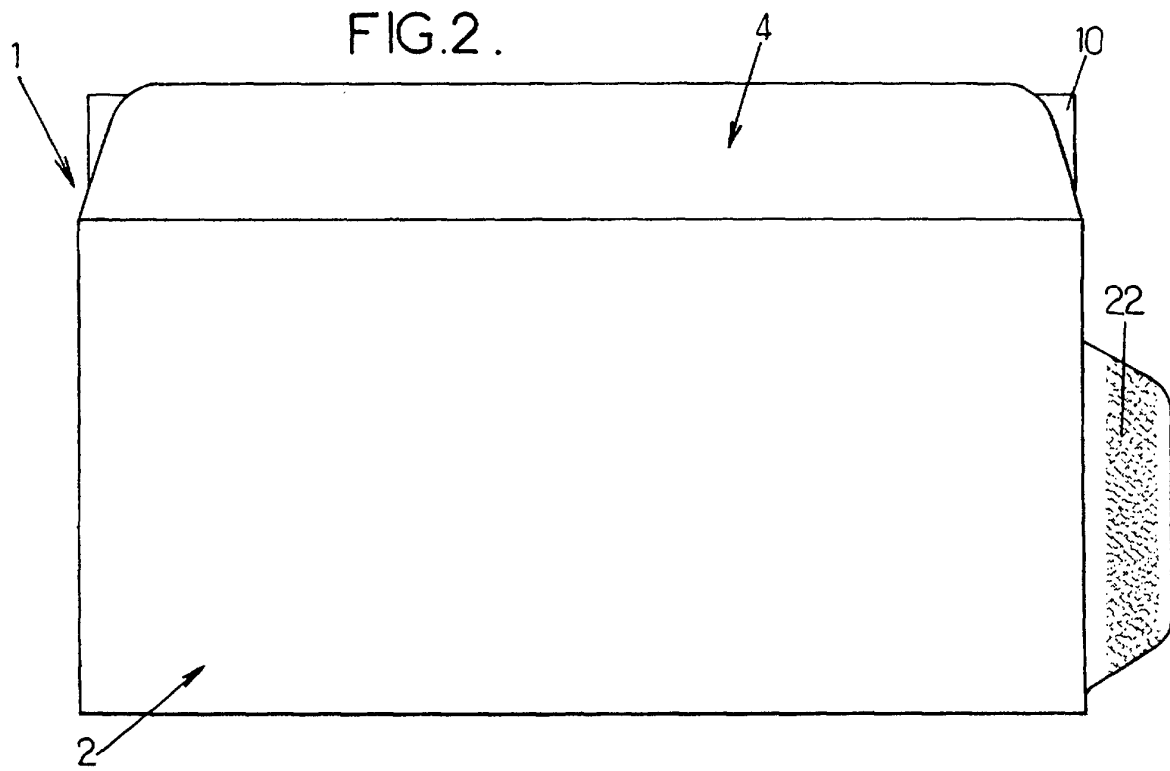


FIG.4.

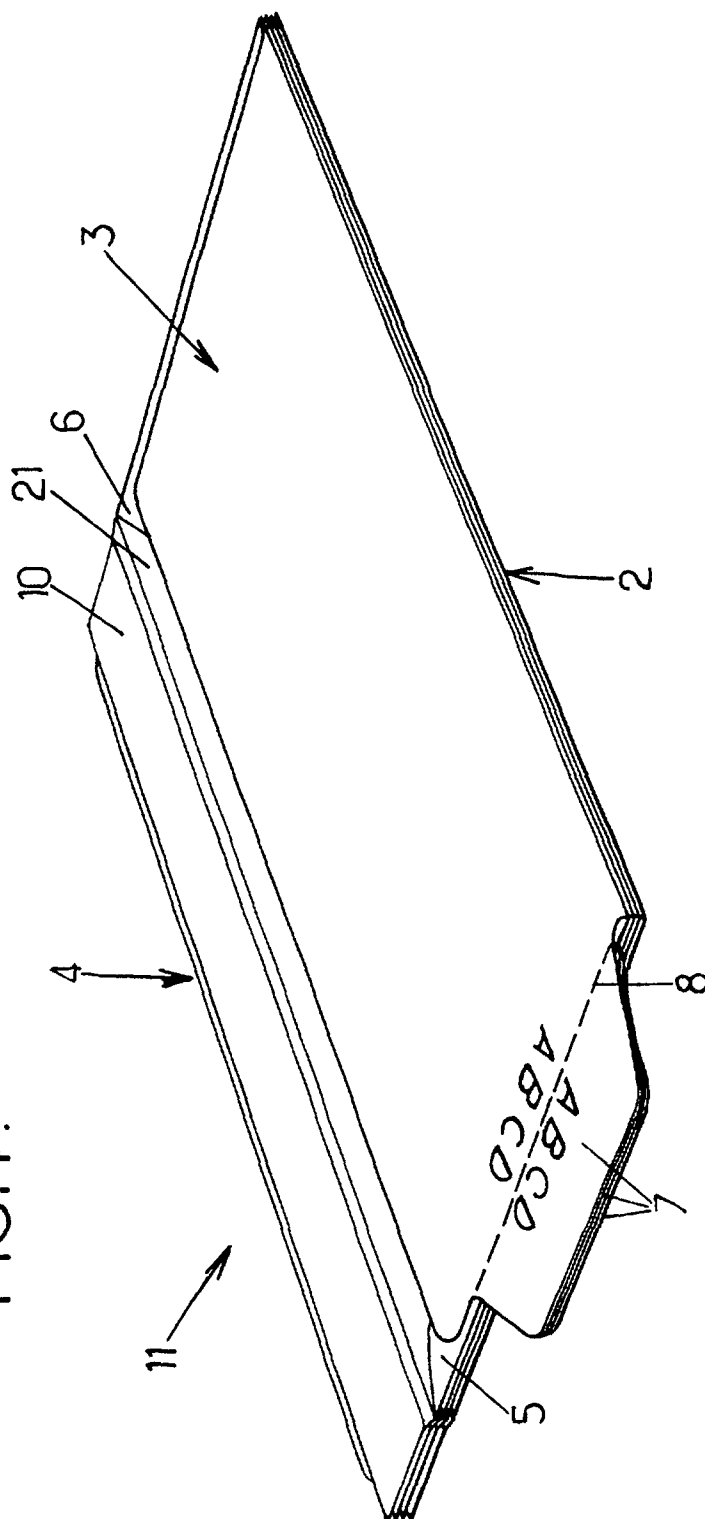


FIG.5.

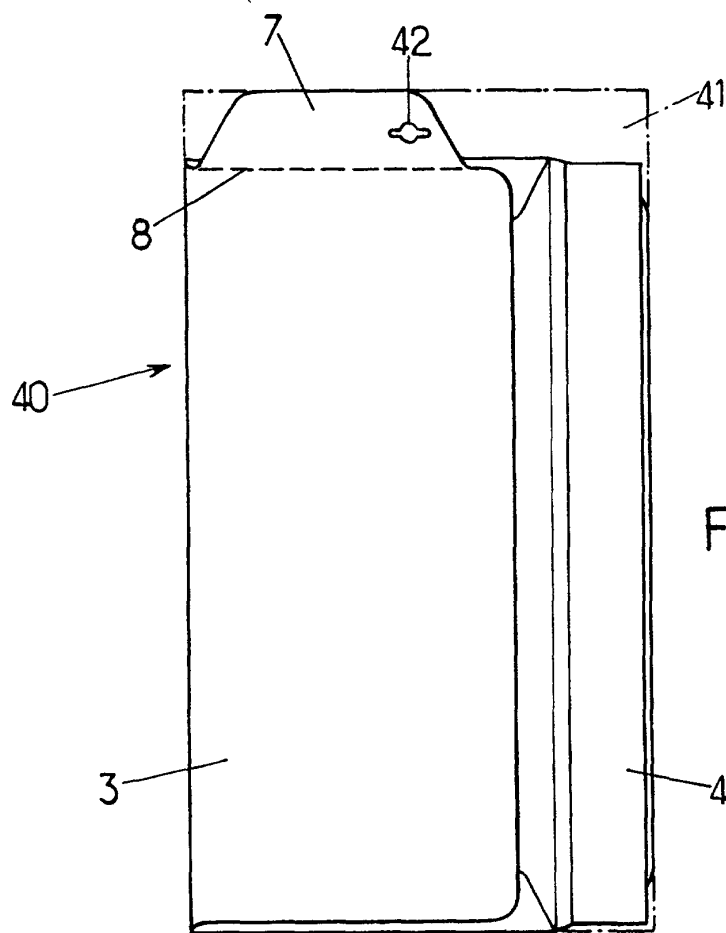
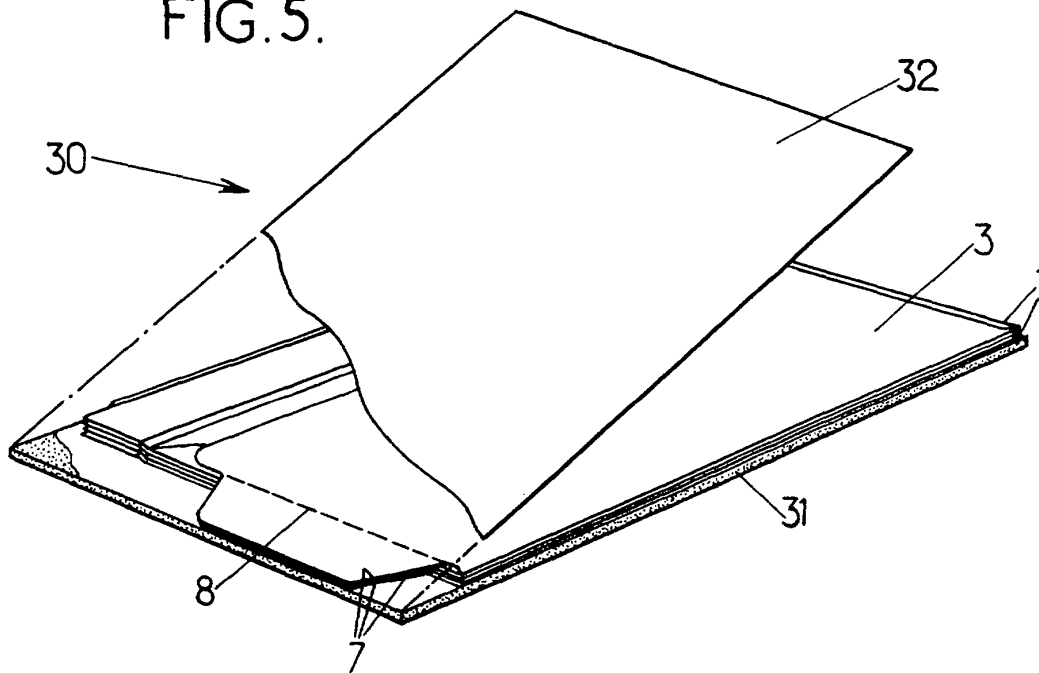


FIG.6.

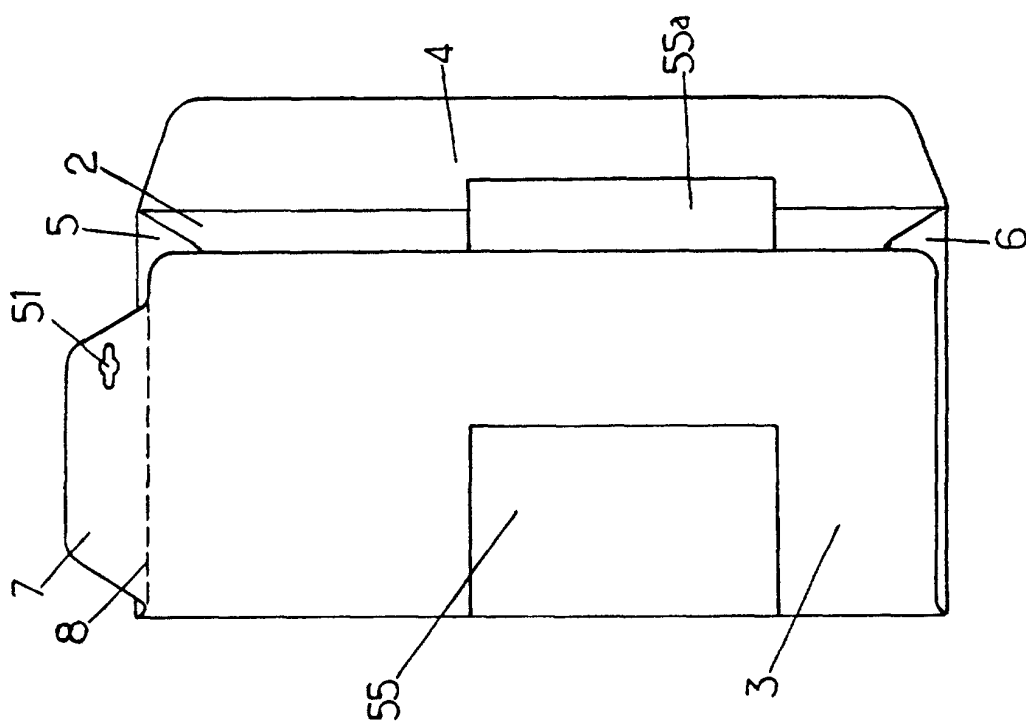


FIG. 8.

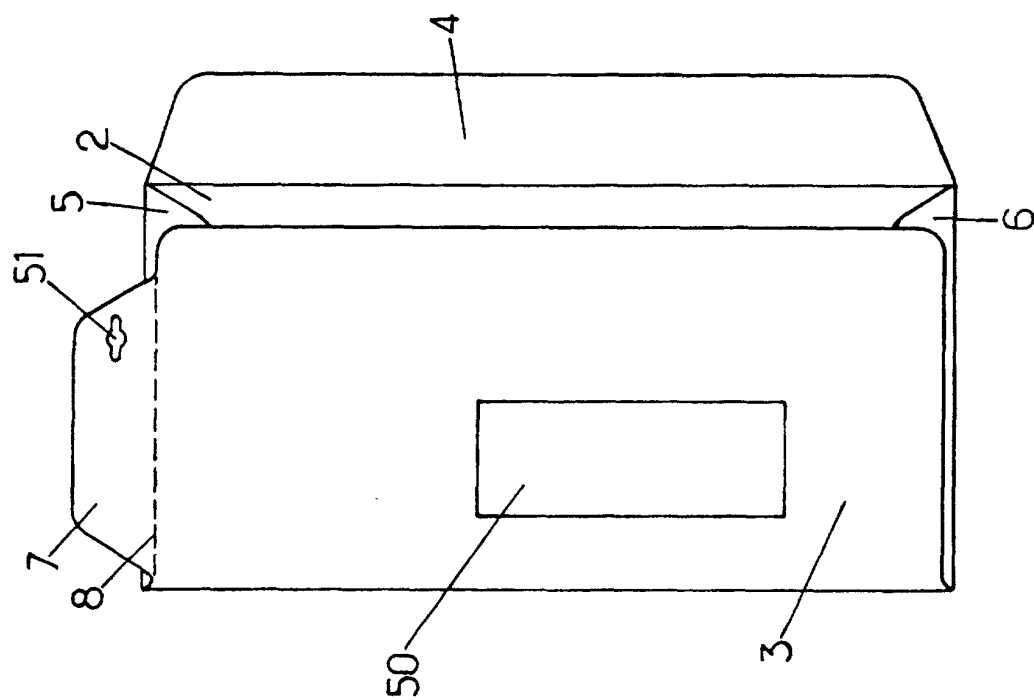


FIG. 7.